



Comment se faire rembourser les dépens d'une procédure mis à la charge de l'Etat

Par **Harryman**, le **17/03/2019** à **22:45**

Bonjour,

j'ai du faire rectifier un un jugement entaché d'une erreur matérielle qui permettait à la partie condamnée de ne pas exécuter le jugement. L'erreur a été rectifiée par le TI concerné et pour cette procédure le juge a mis les dépens à la charge de l'Etat. J'ai eu quelques dépenses d'huissier pour faire notifier cette décision et je voulais savoir à qui et où m'adresser pour me faire rembourser ces dépens. Savez quels sont les délais habituellement constatés ? Merci